

SEANCE DU 20 MARS 2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BARDOS régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six par Madame BEHOTEGUY Maïder, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MAILHARRANCIN Jean-Claude doyen d'âge.

Étaient présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - BALADE Ramuntcho - CELHAY Martine - DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth - POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie - RIVBAS Nicolas - YRIBARREN Maïana - WINDAK Pascal - HAGA Elisabeth - MAINARD Guy - FERRINI Catherine - MAILHARRANCIN Jean-Claude - THOMAS Patricia

Secrétaire de séance : Mélanie EYHERABURU

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant qu'une seule liste de candidats menée par Henri DIRIBARNE est candidate ;

Considérant les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération :

Premier et unique tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

A obtenu : Liste Henri DIRIBARNE : 15 (quinze) voix

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 4 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Henri DIRIBARNE ;

INSTALLE - M. Henri DIRIBARNE en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Mme Geneviève DULIN en qualité de 2^{ème} adjointe ;
- M. Lionel DIRIBARNE en qualité de 3^{ème} adjoint ;
- Mme Odette DIBON en qualité de 4^{ème} adjointe.

AUTORISE la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 23 mars 2026 et de sa transmission en Préfecture le 23 mars 2026.



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY